



Contrat non respecter par l'opérateur

Par **Laurie27**, le **19/05/2011 à 14:02**

Bonjour,

Je viens de souscrire a un contrat mobile chez un opérateur , concernant des sms illimités .

Cela fait depuis le 1 mai 2011 que je suis chez eux et il m'ont couper ma ligne hier car j'ai dépassé 5000 sms envoyés mais je viens de relire mon contrat et il n'est pas précisé qu'il y a un nombre de sms a ne pas dépasser. Il est juste indiqué sms illimité .

Ont il le droit de faire cela ? que dois je faire ?

Je vous remercie, dans l'attente d' une réponse .

Par **mimi493**, le **19/05/2011 à 14:44**

Adressez-vous à l'UFC, ils adorent la notion d'illimité limité